

A.B.C

SAS au capital de 7 622,45 €
Siège social : 19, avenue des Ecoles Jules Julien
31 400 Toulouse
RCS TOULOUSE 421 112 848

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 05 AVRIL 2024

Le 10 septembre 2024 au siège social, Madame Amanda Louison née Astre, demeurant au 28 rue Saint Pierre - 31 600 MURET, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et de présidente de la société A.B.C société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 7 622,45 € immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro SIREN 421 112 848, a pris la décision suivante :

- Modification de l'objet social,
- Refonte des statuts de la Société,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE RESOLUTION - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'actionnaire unique décide de modifier l'objet social de la société à compter du 10 septembre 2024 afin d'être plus en conformité avec l'évolution de ses activités.

DEUXIEME RESOLUTION - REFONTE DES STATUTS DE LA SOCIETE

En conséquence de ce transfert, l'actionnaire décide de modifier la rédaction de l'article 2 des statuts de la façon suivante :

« ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous pays :

- *Imprimerie dédiée à l'impression de livres, de magazines, de brochures, d'affiches, de catalogues, de dépliants, de prospectus et d'autres imprimés publicitaires, d'albums, d'agendas, de calendriers et de tout type d'imprimés commerciaux, de papier à lettres à en-tête personnel et d'autres imprimés comme les étiquettes adhésives ou non et tout type d'imprimé papier et sur tous supports imprimables,*
- *Revente de produits imprimés de tout type et sur tout type de technologie d'impression (offset, sérigraphie, signalétique, impression numérique grand format, ...), objets publicitaires,*
- *Le façonnage de tous types de documents,*
- *Pose de visuels imprimés,*
- *Organisme de formation, communication, marketing, relations publiques, commercialisation d'espaces publicitaires, le routage, le publipostage, conseil en gestion d'entreprise,*
- *La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandites, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de*

fusion, d'alliance, de société en participation, de groupement d'intérêt économique ou autrement, et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. La création, l'acquisition, la location, la prise de bail, l'installation en vue de leur exploitation de tout établissement se rapportant à cette activité.

- *Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. »*

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR FORMALITES

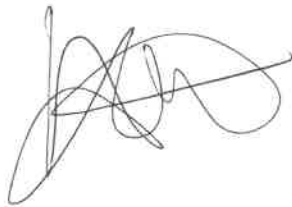
L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Fait à Toulouse, le 10 septembre 2024

en 2 exemplaires

Signature du président et actionnaire unique

Amanda Astre

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the printed name Amanda Astre.